



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-051

**Interdisant toute pratique d'activités d'eau
en raison de la réalisation d'une conduite forcée
pour la centrale hydroélectrique de l'Abéous
par l'entreprise MTPS**

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212 2 et L 2213 23,
Vu le code de la santé publique et ses articles L 1332-1 et suivants,
Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5,

Considérant que l'entreprise MTPS réalise des travaux d'une conduite forcée pour la centrale hydroélectrique de l'Abéous ;

Considérant que les circonstances précitées imposent que soient prescrites les mesures de sûreté visant à prévenir les risques auxquels seraient exposées les personnes lors de pratique d'activités d'eau ;

Arrête :

Art. 1 : Toute pratique d'activités d'eau sera formellement interdite en aval de la prise d'eau de Chal Vachère jusqu'à l'embouchure de la Romanche à partir de ce jour pour une durée de 254 jours.

Art.2 : L'entreprise MTPS sera chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art.3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Art.4 : Le Maire de la Commune de La Grave sera chargé de l'application du présent arrêté.

Art.5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera transmise :

- L'entreprise MTPS
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave
- Madame la Directrice de l'Office de tourisme des Hautes-Vallées

Art.6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave

Le 14.05.2024

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Transmis le : 15.05.2024
Affiché le : 15.05.2024

